

REGLEMENT CHALLENGE JEUNES

Du comité départemental de l'Ardèche



OBJECTIF : Encourager les clubs à faire participer leurs jeunes à des compétitions.

ARCHERS CONCERNES :

Les archers licenciés dans un club ardéchois, des catégories U11 à U21, ayant participé à des concours jeunes ou à des compétitions officielles quelle que soit la discipline et quelle que soit l'arme.

FONCTIONNEMENT :

Pour pouvoir comparer deux disciplines différentes (ex salle 18m et 3D), le score de l'archer est ramené à un pourcentage du score maximum réalisable. (exemples : en salle 18m un archer réalisant 500pts (sur 600 réalisables) obtient 83,33 pts pour le Challenge. En 3D, quelle que soit l'arme, l'archer qui réalise 440pts (sur 528 réalisables) obtient 83.33 pts pour le Challenge).

Pas de « pondération » par arme pour l'instant.

Dans le cas d'une participation à un concours jeune du format ardéchois, l'archer doit avoir tiré au niveau qui lui est attribué par sa catégorie et ses scores précédents (voir règlement concours jeunes).

Les concours jeunes d'autres départements peuvent avoir un format différent du règlement adopté en Ardèche : si les distances, blasons ou nombre de volées sont différents du règlement du concours jeunes ardéchois, ni le score ni la participation ne sont pris en compte dans le challenge jeunes.

CLASSEMENT :

Le classement est un classement par club (pas de classement individuel) et se divise en deux parties :

Le classement « 3 scores » du Challenge se fait sur le cumul des trois meilleurs scores de chaque archer du club. La somme des 3 meilleurs scores de tous les archers du département donne un total général des points du Challenge.

Le club qui obtient le plus grand nombre de point est déclaré vainqueur du challenge et en reçoit le trophée. Il peut être remis au départementale jeune.

Le classement dit « assiduité » se fait en additionnant toutes les participations de chaque archer du club qui a au moins trois participations. (exemple d'archers d'un même club : archer A : 2 participations à un concours, 0pts assiduité, archer B : 5 participations à un concours, 5pts assiduité, archer C : 3 participation à un concours, 3 pts assiduité. Total des points du club : 8pts).

La somme de toutes les participations des archers du département ayant au moins trois participations donne un total général de points d'assiduité.

RECOMPENSES

Les récompenses sont calculées en tenant compte de ces deux résultats et en fonction de l'enveloppe allouée au Challenge par vote lors de la dernière AG. Il s'agit de dotation sur facture pour l'achat de matériel ou de financement d'entraînement/animation à destination des jeunes.

Les récompenses sont calculées de la manière suivante : 90% du montant vont sur le classement « 3 scores » du challenge et 10% vont sur le classement « assiduité ».

Le montant en euros reçu par un club au titre de la partie « 3 scores » est au prorata du total des points du club sur le total général des points du challenge.

Le montant en euros reçu par un club au titre de la partie « assiduité » est au prorata du total des points assiduité du club sur le total général des points assiduité.

Le montant total est égal à la somme des deux points ci-dessus.

MODALITES DE REMONTEE DES RESULTATS :

Un membre du CA (Conseil d'Administration) est en charge de récupérer les résultats des archers ardéchois qui ont participé à des compétitions officielles et qui sont donc accessibles sur le site FFTA

Concernant les concours jeunes organisés par les clubs ardéchois : c'est au responsable du club organisateur de transmettre les résultats à la personne en charge, en même temps qu'aux clubs visiteurs.

Pour les jeunes archers qui participent à des concours jeunes hors Ardèche mais correspondant au format du spécial jeune ardéchois, c'est au responsable de leur club de remonter les résultats à la personne en charge, afin que ces résultats puissent être pris en compte.

Aucun résultat ne sera pris en compte pour le Challenge au-delà de deux semaines après le déroulement du concours jeune.

CLOTURE DU CHALLENGE ET RECEPTION DES PRIMES :

Une version de la feuille excel du challenge sera envoyée, pour relecture et corrections éventuelles, avec la convocation à l'AG. Pour validation lors de l'AG.

Charge au (à la) secrétaire d'envoyer la version définitive à tous, et en particulier au trésorier (ou à la trésorière), avec le tableau dans le corps du mail, si possible avec le compte-rendu d'AG, sinon dès que possible si des corrections sont nécessaires.

Les clubs ont ensuite jusqu'au 30 juin pour envoyer leur justificatifs d'achat de matériel au trésorier (à la trésorière).

| Revision | Date | Résumé des modifications |
|----------|----------|------------------------------|
| - | 22/09/24 | Version initiale du document |
| | | |
| | | |
| | | |